FONDS DE PLACEMENT DE LA BCV

Dynamisez votre épargne avec les fonds d'allocation d'actifs

BCV

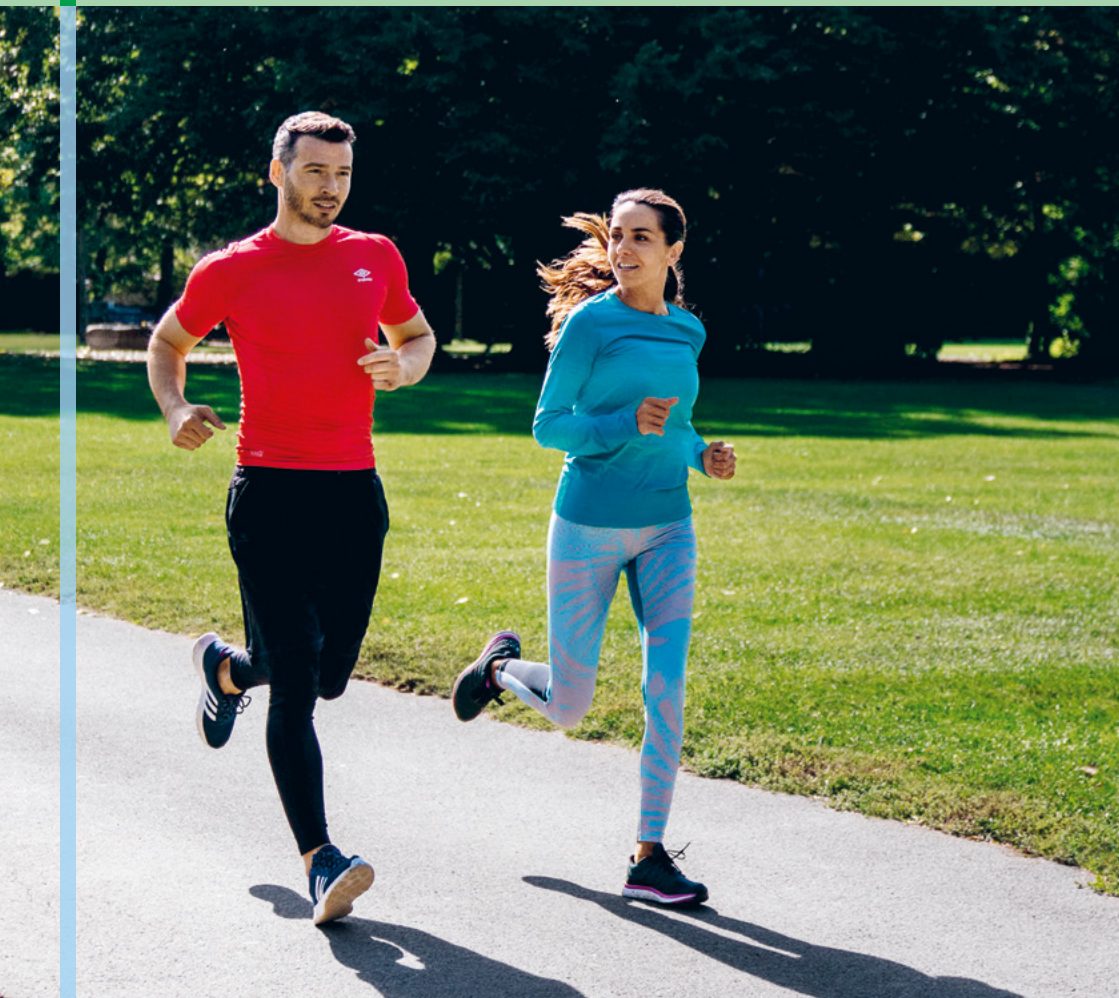

Et si vous placiez votre argent?

Vous disposez d'un capital dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat et vous désirez profiter de l'essor des marchés financiers?

Quel que soit votre projet, acquérir un bien immobilier, financer les études de vos enfants ou votre retraite ou réaliser un rêve de longue date, notre gamme de produits vous offre des solutions adaptées à chaque situation.

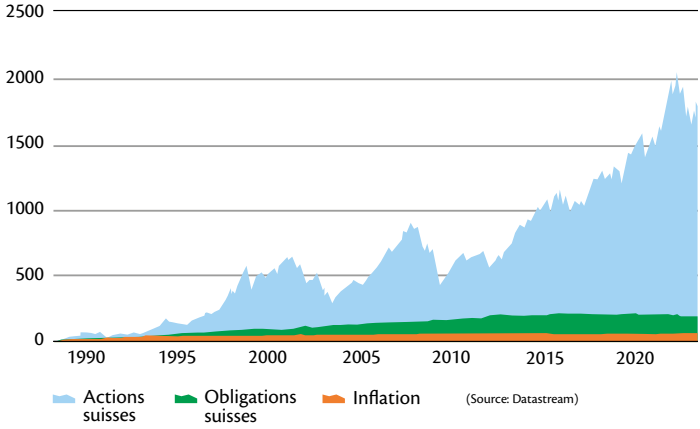

L'investissement sur les marchés financiers dans des obligations, voire des actions vous, permet de préserver votre pouvoir d'achat sur une période étendue.

Les actions vous procurent à long terme des possibilités de gain plus intéressantes que les obligations, mais peuvent fluctuer de manière importante à plus courte échéance.

En fonction de votre horizon de placement, un portefeuille composé d'une combinaison judicieuse d'actions et d'obligations offre donc des perspectives de plus-values à votre épargne.

Les fonds de placement de la BCV, une solution efficace

Les fonds de placement sont construits en réunissant les avoirs de nombreux investisseurs et investisseuses afin de procéder à des placements collectifs.

Ils permettent d'investir dans un grand nombre de positions et de diversifier ainsi le risque financier, y compris pour un faible investissement de départ.

Avantage de la diversification

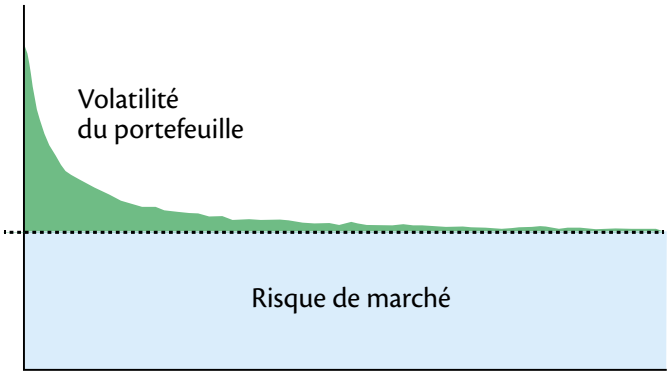

(Source BCV)

La volatilité d'un portefeuille diminue fortement en fonction du nombre de positions détenues.

Les fonds de placement sont particulièrement efficaces pour limiter la volatilité, puisqu'ils investissent dans un grand nombre d'actifs (actions, obligations de sociétés ou d'État, liquidités…).

Des avantages importants

Quels sont les autres avantages des fonds de placement?

Ils vous offrent une grande transparence et une sécurité accrue. Ils sont encadrés, en droit suisse, par une loi fédérale et sont soumis à une surveillance étatique.

Les avoirs des fonds sont séparés du bilan de la banque émettrice et protégés en cas de faillite de l'établissement.

Suivis au quotidien par des spécialistes locaux en charge de la politique de placement de la BCV, nos produits sont négociables en tout temps et leurs cours sont publiés en toute transparence. Ils permettent d'accéder directement et de manière simplifiée à la stratégie de la Banque.

Des rapports de gestion sont mis à votre disposition chaque trimestre.

Sécurité	• pas de risque lié à la banque émettrice • surveillance étatique (FINMA)
Liquidité	• négociables en tout temps • accès direct aux marchés financiers
Gestion professionnelle	• stratégie clairement définie • suivi permanent des portefeuilles et des marchés
Transparence	• reportings réguliers • coûts publiés en permanence • égalité de traitement

Qu'est-ce qu'un fonds d'allocation d'actifs?

Les fonds d'allocation d'actifs (FAA) sont des fonds de placement composés des principales classes d'actifs financiers, comme les actions, les obligations, les liquidités ou les placements à court terme.

Ils représentent une solution d'investissement idéale pour répartir les risques. Si l'on a coutume de dire qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, les FAA permettent justement de diversifier les investissements. Les FAA vous permettent de déléguer la gestion de vos investissements à notre équipe de spécialistes.

Une gestion responsable de vos investissements

Dans la gestion de ses fonds d'allocation d'actifs, la BCV effectue des investissements socialement responsables (ISR) intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans son engagement, la BCV a adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2019 et elle est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Votre profil est un critère essentiel

Pour bien placer son argent, il faut avant tout bien se connaître. Chaque personne appréhende différemment la notion de risque et nourrit des attentes de rendement variables en fonction de ses revenus, de ses projets et du temps à disposition pour faire fructifier son capital.

Déterminer votre profil d'investissement constitue donc l'étape préalable et centrale pour définir la stratégie de placement adaptée à votre situation financière personnelle.

Des questions concrètes sur votre situation financière et sur votre tolérance au risque serviront de base à l'élaboration de votre profil d'investissement. Vos connaissances du monde de la finance ainsi que votre expérience dans le domaine des placements figurent également au centre de votre profil.

Le dialogue avec votre conseillère ou votre conseiller permettra aussi d'exprimer vos attentes en matière d'investissement socialement responsable (ISR).

L'ensemble de vos critères pris en compte

Votre profil d'investissement, vos attentes ISR et d'autres de vos critères permettront de trouver le fonds répondant le mieux à vos besoins spécifiques.

- Votre profil d'investissement (obligations, revenu, équipondéré, dynamique ou actions) définit la stratégie et l'allocation d'actifs qui vous correspond.

- Vos attentes en matière d'investissement ISR vous orienteront soit vers la gamme ESG soit vers la gamme ESG Ambition.

- Vos besoins en matière de fonds distribuant ou capitalisant ses revenus ou votre domiciliation, vous feront opter pour l'un de nos fonds respectivement de droit suisse ou de droit luxembourgeois.

- Ces derniers sont disponibles en francs suisses ou en euros.

Tous les fonds d'allocation de la BCV, qu'ils soient de droit suisse ou luxembourgeois, intègrent les risques ESG dans leur gestion.

Pour les fonds de droit luxembourgeois, ces risques ne sont pas les critères déterminants qui définissent le cadre des investissements. Ils ne sont dès lors pas soumis aux exigences réglementaires européennes en matière de placements ESG (fonds classifiés « art. 6 SFDR »).

L'ensemble de ces critères et l'expertise de l'un des nos conseillers ou de l'une de nos conseillères permettront au final de choisir avec précision le fonds d'allocation d'actifs le plus adapté parmi notre offre, que vous retrouverez en annexe.

Deux styles de gestion

À chaque profil d'investissement correspond une allocation de référence entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, liquidités…). L'objectif de notre gestion est de surpasser cette allocation de référence (indice) sur le long terme.

Gestion semi-active

Les stratégies semi-actives suivent l'indice de référence, tout en essayant de profiter d'une prise de risque contenue dans l'allocation d'actifs.

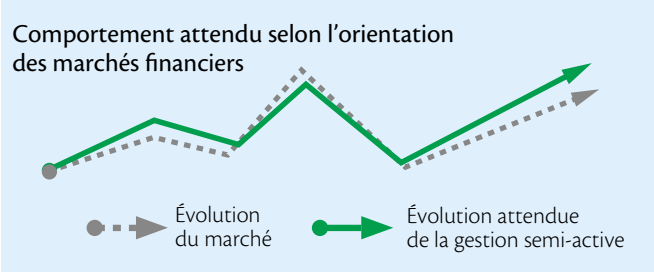

Gestion active

Les stratégies actives permettent de s'éloigner significativement de l'allocation d'actifs de référence et visent l'atténuation des performances négatives importantes, tout en participant à la hausse des marchés.

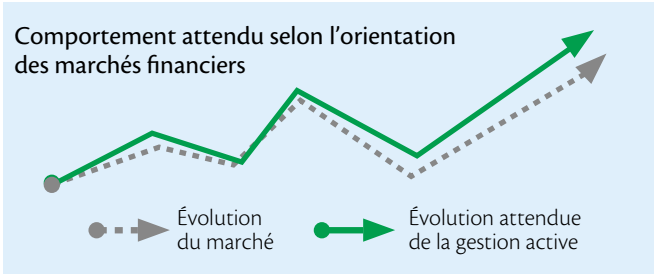

Deux gammes selon votre sensibilité ESG

Nos deux gammes ESG et ESG Ambition permettent de répondre à différentes attentes en matière d'investissement socialement responsable.

La gamme ESG

La gamme ESG prend en compte l'exposition des entreprises aux risques ESG afin d'éviter les effets négatifs sur les portefeuilles. Cette prise en compte incite aussi les entreprises à améliorer leur pratique ESG.

- L'intégration des critères ESG est principalement implémentée via la sélection des fonds sous-jacents dans lesquels les fonds d'allocation sont investis.
  Ces produits appliquent des combinaisons d'approches ESG selon des méthodologies qui leur sont propres;
- Ils appliquent une approche d'exclusion basée sur une analyse interne, qui vise à exclure les sociétés dont les activités sont contraires aux réglementations ou aux pratiques que nous considérons comme incompatibles avec notre démarche d'investisseur ou d'investisseuse responsable.

La gamme ESG Ambition

La gamme ESG Ambition suit l'approche de la gamme ESG en y ajoutant une dimension d'intentionnalité en allouant une partie des investissements à des placements visant un changement positif.

- Les critères de réduction d'exposition aux activités controversées sont en effet plus restrictifs que dans la gamme ESG.
- Elle intègre des investissements thématiques orientés vers un ou plusieurs des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD)*, établis sous l'égide de l'ONU. Ceux-ci se retrouvent dans des domaines tels que les énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques, les technologies et services propres et innovants ou la gestion de l'eau et des déchets.

www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/ISR

* https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

Nos fonds d'allocation d'actifs

Stratégies semi-actives

Profil d'investissement	Obligations	Revenu	Équipondéré	Dynamique	Actions
Gamme ESG Suisse Distribution	BCV Stratégie Obligations ESG (CHF)	BCV Stratégie Revenu ESG (CHF)	BCV Stratégie Équipondéré ESG (CHF)	BCV Stratégie Dynamique ESG (CHF)	BCV Stratégie Actions ESG (CHF)
Gamme ESG Ambition Suisse Distribution		**BCV Stratégie Revenu ESG Ambition (CHF)**	**BCV Stratégie Équipondéré ESG Ambition (CHF)**		
Gamme ESG Luxembourg Capitalisation**		BCV Strategy Yield (EUR/CHF)	BCV Strategy Balanced (EUR/CHF)		BCV Strategy Equity (LUX) (EUR/CHF)
Objectifs financiers	Revenus réguliers et préservation du capital	Revenus réguliers et gains en capital modérés	Croissance du capital à long terme avec apport complémentaire de revenus	Croissance importante du capital à long terme et revenus complémentaires	Croissance forte du capital à long terme
Risque	▢	▢▢	▢▢▢	▢▢▢▢	▢▢▢▢▢
Horizon d'investissement	Au moins 3 ans	Au moins 5 ans	Au moins 7 ans	Au moins 10 ans	Au moins 13 ans
Répartition monétaire*					
Allocation Stratégique	actions: 0% obligations: 90% liquidités: 10%	actions: 25% obligations: 65% liquidités: 10%	actions: 45% obligations: 45% liquidités: 10%	actions: 65% obligations: 35% liquidités: 10%	actions: 95% obligations: 0% liquidités: 5%

* CHF
Autres devises

** Tous les fonds d'allocation de la BCV, qu'ils soient de droit suisse ou luxembourgeois, intègrent les risques ESG dans leur gestion. Pour les fonds de droit luxembourgeois, ces risques ne sont pas les critères déterminants qui définissent le cadre des investissements. Ils ne sont dès lors pas soumis aux exigences réglementaires européennes en matière de placements ESG (fonds classifiés « art. 6 SFDR »).

Stratégies actives

Profil d'investissement	Obligations	Revenu	Équipondéré	Dynamique
Gamme ESG Suisse Distribution	BCV Stratégie Actif Sécurité ESG (CHF)	BCV Stratégie Actif Défensif ESG (CHF)	BCV Stratégie Actif Balancé ESG (CHF)	BCV Stratégie Actif Offensif ESG (CHF)
Gamme ESG Luxembourg Capitalisation**	**BCV Strategy Active Security (EUR/CHF)**	**BCV Strategy Active Defensive (EUR/CHF)**		**BCV Strategy Active Offensive (EUR/CHF)**
Objectifs financiers	Augmentation du capital avec le moins possible de fluctuations	Croissance graduelle du capital avec risque faible à moyen	Équilibre entre l'accroissement du capital et l'obtention de revenus complémentaires avec risque moyen	Croissance du capital avec risque important
Risque	▢	▢▢	▢▢▢	▢▢▢▢
Horizon d'investissement	Au moins 3 ans	Au moins 5 ans	Au moins 7 ans	Au moins 10 ans
Répartition monétaire*				
Allocation Stratégique	actions: 0%-10% court terme et obligations: 60%-100% autres placements: 0%-30%	actions: 0%-40% court terme et obligations: 30%-100% autres placements: 0%-30%	actions: 20%-60% court terme et obligations: 0%-80% autres placements: 0%-30%	actions: 30%-90% court terme et obligations: 0%-70% autres placements: 0%-30%

* CHF
Autres devises

** Tous les fonds d'allocation de la BCV, qu'ils soient de droit suisse ou luxembourgeois, intègrent les risques ESG dans leur gestion. Pour les fonds de droit luxembourgeois, ces risques ne sont pas les critères déterminants qui définissent le cadre des investissements. Ils ne sont dès lors pas soumis aux exigences réglementaires européennes en matière de placements ESG (fonds classifiés « art. 6 SFDR »).

Comment investir?

Quand il s'agit de choisir ce qui va constituer son portefeuille, il est utile d'être conseillé. La BCV vous propose de déterminer vos objectifs, votre tolérance au risque et vos attentes ISR pour sélectionner le placement le plus adapté. Cette démarche peut se faire après avoir répondu à quelques questions avec l'aide de l'un de nos conseillers ou de l'une de nos conseillères, ou 100% en ligne en moins de cinq minutes.

Cette démarche permettra d'obtenir une proposition de placement sur mesure adaptée à vos besoins et à vos projets de vie.

Notre proposition

Si cela vous convainc, vous pourrez même souscrire immédiatement le fonds proposé à l'issue de cette simulation. Selon vos avoirs, vous pourrez réaliser votre investissement d'une traite ou profiter de notre plan d'épargne BCV Start Invest en versant mensuellement des montants réguliers.

Toutes les informations transmises sont sécurisées par la BCV.

Rendez-vous directement sur:

www.bcv.ch/Particuliers/Outils/Proposition-de-placement-en-ligne

Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation

Ce document est informatif et constitue un support publicitaire au sens de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats de fonds ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur des fonds de placement gérés ou distribués par la BCV peuvent être obtenus gratuitement auprès de la BCV, place Saint-François 14, 1003 Lausanne ou auprès de la direction de fonds, GERIFONDS SA (http://www.gerifonds.ch). Ce document ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risque et de vous renseigner sur les risques inhérents à toute décision, notamment en consultant la brochure SwissBanking « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » (laquelle est disponible dans nos locaux ou sur notre site internet à l'adresse suivante: http://www.bcv.ch/ static/ pdf/fr/risques_particuliers.pdf), avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts.

Intérêts sur certaines valeurs ou auprès de tiers

Il est possible que notre établissement, des sociétés de son groupe et/ou leurs administrateurs, directeurs et employés détiennent ou aient détenu des intérêts ou des positions sur certaines valeurs, qu'ils peuvent acquérir ou vendre en tout temps, ou aient agi ou négocié en qualité de teneur de marché (« market maker »). Ils ont pu et peuvent avoir des relations commerciales avec des émetteurs de certaines valeurs, leur fournir des services de financement d'entreprise (« corporate finance »), de marché des capitaux (« capital market ») ou tout autre service en matière de financement, de placement ou de dépôt, .

Restrictions de diffusion

Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

Téléphones

Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.

Vous souhaitez souscrire une proposition de placement en ligne?

www.bcv.ch/
Particuliers/Outils/
Proposition-de-
placement-en-ligne

BCV

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

41-399/23.06 Imprimé sur papier 100% recyclé, certifié Ange Bleu